



MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Vous êtes titulaire du diplôme national du brevet ou d'une qualification équivalente ?

Optez pour le concours de catégorie C des ministères financiers, et devenez **AGENT OU AGENTE DE CONSTATATION DES DOUANES !**

La direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI) organise conjointement avec la direction générale des finances publiques (DGFIP) un **concours commun** permettant d'intégrer l'une des 2 directions en fonction du choix formulé lors de l'inscription au concours :

- le choix de la branche « administrative » vous permettra de devenir agent administratif principal de la DGFIP ou agent de constatation de la DGDDI dans la branche du contrôle des opérations commerciales et de l'administration générale (AG-CO) ;
- le choix de la branche « surveillance » vous permettra d'exercer dans la branche de la surveillance de la DGDDI.

Attention ! En cas de réussite au concours commun dans la branche « administrative », votre affectation définitive à la DGDDI ou à la DGFIP dépendra de vos vœux, mais aussi de votre **rang de classement au concours**.

MISSIONS

Comme **agent de constatation des douanes**, vous exercerez vos fonctions dans l'une des deux branches d'activité de la douane, en fonction des choix opérés lors de votre inscription.

- **DANS LA BRANCHE DU CONTRÔLE DES OPÉRATIONS COMMERCIALES ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE**, accessible en faisant le choix « branche administrative » lors de votre inscription au concours commun, vous travaillerez le plus souvent en équipe et au contact du public : suivi et accompagnement des opérateurs du commerce international, suivi de la fiscalité douanière, fonctions transverses (RH, logistique, etc).
- **DANS LA BRANCHE DE LA SURVEILLANCE**, accessible en faisant le choix « branche surveillance » lors de votre inscription au concours commun, vous serez tenu au port de l'uniforme et d'une arme de service et exercerez au sein de brigades des missions de lutte contre la fraude (trafics de contrefaçons, de stupéfiants, d'espèces animales ou végétales protégées, etc) dans des ports, des aéroports ou sur le réseau routier.

PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET REMUNERATION

Vous percevrez, en chiffres bruts annuels (*base année 2020*), dès l'affectation en sortie d'école, **26 700 €** dans la branche des opérations commerciales et de l'administration générale ou **28 300 €** dans la branche de la surveillance (primes incluses).

Si vous exercez dans la branche de la surveillance, vous pourrez, sous certaines conditions (obtention d'une qualification), exercer des fonctions de **spécialiste** (maître de chien pour la détection des stupéfiants, d'armes, d'explosifs, ou bien encore de tabacs, de technicien ou opérateur radio, mécanicien, marin, etc.).

Vous pourrez accéder aux grades supérieurs de contrôleur, puis d'inspecteur, par concours ou par promotion au mérite.

EPREUVES DU CONCOURS

Pour faire acte de candidature au concours externe d'agent de constatation principal des douanes, vous devez être titulaire du diplôme national du brevet ou d'une qualification équivalente et remplir un certain nombre de conditions, notamment de nationalité, d'aptitude physique, de service national ou JDC, ainsi que satisfaire à l'enquête administrative préalable au recrutement.

■ **Le concours commun de catégorie C se déroule en trois phases :**

- 1. Une épreuve écrite de pré-admissibilité**, consistant en un questionnaire à choix multiples destiné à vérifier vos connaissances de base en matière d'orthographe, de vocabulaire et de grammaire, vos connaissances générales en mathématiques, ainsi que vos capacités de raisonnement - **Durée 1h30 - Coefficient 1**
- 2. Une épreuve écrite d'admissibilité**, consistant en la résolution de cas pratiques permettant de vérifier votre aptitude à présenter les éléments d'un dossier et pouvant aussi comporter la réponse à des questions sur ce dossier, la rédaction d'un document, la mise au point d'un tableau de chiffres - **Durée 3h - Coefficient 2**
- 3. Une épreuve orale d'admission**, à savoir un entretien avec un jury permettant d'apprécier vos motivations et vos aptitudes à exercer les fonctions dans le corps choisi au sein du ministère - **Durée 20 mn - Coefficient 2**

Si vous avez opté pour la branche « surveillance », s'ajoutera une épreuve d'admission *obligatoire* d'exercices physiques comportant deux tests d'endurance musculaire (pompes et gainage) et deux courses (60 mètres et 2000 mètres) - Coefficient 1.

A noter : le barème de ces épreuves sportives est disponible sur le site Internet de la douane www.douane.gouv.fr, rubrique « Emploi – Recrutement / Agent de constatation des douanes (catégorie C).

Bon à savoir : pas de limite d'âge pour concourir.

■ Les candidats fonctionnaires ou agents de droit public et justifiant d'une année de services publics (services civils ou militaires) au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé peuvent faire acte de **candidature à titre interne**. Ils doivent par ailleurs être en position d'activité au 1^{er} jour des épreuves du concours.

Pour en savoir plus : Site Internet : <https://www.economie.gouv.fr/recrutement>
Courriel : enfip.ccl@dgfip.finances.gouv.fr
Tél. : **0810 873 767** (de 8h30 à 16h30 – coût d'un appel local)

FORMATION

Après votre réussite au concours d'agent de constatation des douanes, vous serez nommé agent de constatation stagiaire des douanes et suivrez une formation d'un an comprenant un cycle d'enseignement professionnel d'environ 12 semaines à l'École nationale des douanes de la Rochelle, suivi d'une formation pratique dans les services.

A l'issue de cette année de stage, et sous réserve d'avoir satisfait aux divers contrôles des connaissances, vous serez titularisé en tant qu'agent de constatation principal des douanes de 2^e classe.



Direction générale des douanes et droits indirects
Bureau Information et Communication
11, rue des Deux Communes - 93558 MONTREUIL Cedex
Internet : <http://www.douane.gouv.fr>
Infos Douane Service 0 811 20 44 44

FÉVRIER 2020